



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LES VILLAGES  
CLUBS DU SOLEIL ET LE CCAS POUR  
L'ORGANISATION DU SEJOUR DES SENIORS  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SENIORS  
EN VACANCES" PROPOSE PAR L'ANCV**

**DÉCISION N° DM-CCAS-25-002  
EN DATE DU 05 FEVRIER 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** l'offre du programme « Séniors en vacances » de l'ANCV qui permet aux seniors de bénéficier d'une participation financière au coût de leur séjour ;

**CONSIDÉRANT** la proposition des *Villages Clubs du Soleil*, représenté par Rémi CHRETIEN, directeur commercial, situés 23 rue François-Simon 13003 Marseille, d'organiser dans le cadre de ce programme un séjour en pension complète avec animations à Ronce-les-Bains, du 30 août au 6 septembre 2025, pour un montant total de 21 186€ TTC (Vingt et un mille cent quatre-vingt-six euros) ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec les *Villages Clubs du Soleil*, représenté par Rémi CHRETIEN, directeur commercial, situés 23 rue François-Simon 13003 Marseille, pour l'organisation d'un séjour pour les seniors vincennois, en pension complète avec animations, à Ronce-les-Bains, du 30 août au 6 septembre 2025, pour un montant total de 21 186€ TTC (Vingt et un mille cent quatre-vingt-six euros), dans le cadre du programme « Séniors en vacances » de l'ANCV.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La vice-présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20250205-lmc1H12850H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/02/2025  
Date de Publication : 05/02/2025